



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARIOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Séance du 7 mai 2021 à 20 heures

**Nombre de conseillers :**

En exercice :	14
Présents :	7
Votants :	10
Absents :	7
Procurations :	3

**Date de convocation :**

30 avril 2021

**Date d'affichage :**

10 mai 2021

**OBJET :**

Compte rendu de la séance du  
7 mai 2021

Le Conseil Municipal de la commune de MARIOL dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à huis clos à la salle polyvalente sise 20 route de Calville sous la présidence de M. Romain DEJEAN, Maire

**Présents** : M. Romain DEJEAN, Maire, M. Bruno FARIGOULE, deuxième adjoint, Mesdames et Messieurs Virginie LEMASSON, Frédéric GIRODEAU, Anaïs KURTZ, Elisabeth CHAT, Elodie LACOGNE, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mme Pascaline ROCHE, première adjointe a donné procuration à M. Bruno FARIGOULE, deuxième adjoint

Mme Carine BEGON a donné procuration à Mme Elodie LACOGNE  
M. Jacques PERDRIAUX a donné procuration à M. Bruno FARIGOULE

**Absents** : M. Yohan PRYZBYL, Aurélie GARCIA, Elise LAMAIN, Géraldine DACHER, conseillers municipaux.

Mme Virginie LEMASSON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1- **Hommages à Stéphanie MONFERMÉ et Eric MASSON** : lecture de l'hommage suivi d'une minute de silence.

2- **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2021** : à l'unanimité

3- **Gestion des incivilités des propriétaires d'animaux** : Constat a été fait que les déjections animales sont de plus en plus nombreuses sur le domaine public. Afin de limiter ces incivilités, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour trouver des solutions pérennes. Après délibération, le Conseil Municipal, à 7 voix POUR et 3 ABSTENTIONS décide d'installer des distributeurs de sacs et des poubelles et de porter l'amende concernant les déjections animales de classe 1 en classe 2 soit pour un montant de 35 €. Un arrêté modificatif devra être pris à cet effet.

4- **Demande de changement d'affectation du lieu de célébration des mariages** : monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter la salle de réunion de la Maison Léon Bordas (maison des associations située 18 route de Calville à MARIOL) pour célébrer les mariages en raison des dysfonctionnements suivants :

- La salle des mariages de la Mairie se situe à l'étage et ne permet pas l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- L'exiguïté de la salle d'une trentaine de mètres carrés ne permet pas l'accueil d'un nombre de personnes satisfaisant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de présenter une demande de changement d'affectation du lieu de célébration des mariages à Monsieur le Procureur au vu des dysfonctionnements cités par Monsieur le Maire.

5- **Demande de subvention FICT – Vichy Communauté** : Monsieur le Maire propose de solliciter le dispositif FICT pour les projets suivants auprès des services de Vichy Communauté (la commune doit au moins avoir à sa charge 50 % des dépenses H.T. du projet) :

Projets d'achat	Prix H.T.	Prix T.T.C.
Tondeuse autoportée	8 300.00 €	9 960.00 €
Balayeuse	5 500.00 €	6 600.00 €
Voirie Creux du Loup/Busset	6 200.00 €	7 440.00 €
Barrières du pont	2 964.54 €	3 557.45 €
Menuiseries PVC Ecole	6 488.64 €	7 786.37 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 964.54 €</b>	<b>27 557.45 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les projets énoncés ci-dessus et sollicite le soutien financier de Vichy Communauté dans le cadre du dispositif FICT pour le montant 9 580.00 € dont la commune de MARIOL peut disposer au titre de l'année 2020.

Cette demande sera transmise au financier de Vichy Communauté pour instruction.

6- **Copieurs** : Dans le but d'effectuer des économies sur ce poste budgétaire, une prospection a été réalisée. Différentes propositions commerciales dans le cadre d'un changement éventuel de matériel des copieurs en location sont présentées à l'assemblée. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient l'offre établie par l'entreprise MINOLTA et mandate Monsieur le Maire pour négocier et signer le contrat avec le nouveau fournisseur sous réserve que ce dernier garantisse ses engagements présentés au conseil.

7- **Vente véhicule communal** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de MARIOL est propriétaire d'un véhicule PEUGEOT 207 depuis 2015. Une étude a été menée pour définir le coût de revient annuel de la voiture. Elle a fait l'objet dernièrement de plusieurs réparations coûteuses et Monsieur le Maire souhaite connaître la position du conseil municipal quant à la nécessité de conserver l'automobile. Après étude des données chiffrées, le conseil municipal à 5 voix POUR et 5 ABSTENTIONS se prononce favorablement pour la vente du véhicule.

8- **Groupement de commande en vue de l'acquisition de fournitures de bureau et autres** : Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales peuvent constituer un groupement de commandes lorsqu'elles ont des achats similaires à réaliser. Vichy Communauté est désignée coordonnateur du groupement c'est-à-dire qu'elle est chargée d'organiser toute la procédure de mise en concurrence de la définition des besoins à la notification des contrats en lien, bien sûr, avec les membres du groupement.

Chaque collectivité exécute ensuite le contrat pour son propre compte. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la reconduction de la convention constitutive de groupements de commandes en vue de l'acquisition de fournitures de bureau, fournitures scolaires et d'activités manuelles, de papier pour impression et articles connexes ; et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Fin de séance à 21h47**



Le Maire, Romain DEJEAN